

professeur en théologie et prieur de ce couvent, et la cérémonie pour la réception faite par M. de Grangeblanche, chevalier des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, commis à cet effet par M. le marquis de Dangeau, grand-maître desdits ordres. Le chevalier qui fut reçu est un jeune homme de neuf à dix ans, neveu à M. le conseiller de Monia.

La même cérémonie se fit encore par les mêmes pour la réception de M. Peschet, archidiacre de l'Île-Barbe, qui se fit huit à dix jours après dans la même église.

1723, août 14. — Toussaint Boiton, domestique de M. Blanc, offre 400 francs, sans intérêts, à la communauté, à condition qu'à la mort de sa maîtresse le couvent lui donnera une chambre.

1724, janvier 31. — Présenté le sieur Antoine de Rille, âgé de vingt et un ans, pour homme vivant et mourant, pour deux maisons rue Sainte-Catherine et pour une partie du jardin, et pour la cour qui contient le bûcher, la souillarde et le cabinet de la cuisine, le tout de la directe du curé de Saint-Pierre-le-Vieux.

1725, juin 16. — Le P. Eugène, prieur, baptise, par permission de l'archevêque Paul-François de Villeroy, dans l'église des Carmes, une cloche pesant 730 livres et lui donne les noms de Marie-Joseph.

*In fine.* — Processus et acta Congregationis privata Reformatorum provinciæ Narbonæ ordinis FF. B. V. Mariæ de Monte Carmelo in conventu Lugdunensi celebratæ tempore Capituli provincialis ibidem habiti diebus XXI aprilis et sequentibus anni domini M.D.C.XC. — Il ne s'agit pas ici de la réforme de sainte Thérèse, fondatrice de l'ordre des Carmes-Déchaussés, mais d'une réforme aux